

**Tableau
2 bis**

**Nomenclature des consultations habituelles des pédiatres
en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à La Réunion et à Mayotte.**

(à partir du 22 décembre 2024)

Intitulé	Secteur 1	Secteur 2 non OPTaM	Secteur 2 non OPTaM	Notes
	Secteurs 1 & 2 avec OPTaM	CMU ACS	hors CMU ACS	
1 ^{er} examen du nouveau-né en maternité	Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion	CEH 46,80 € sans dépassement	CEH 46,80 € C + NFP 27,60 + 11,80 = 39,40 € avec dépassement	> 46,80 € au 22/12/2024. > 48 € au 01/07/2025. Voir également le tableau 5bis consacré spécifiquement aux actes de maternité
	Mayotte	CEH 48,80 € avec ou sans dépassement	CEH 48,80 € C + NFP 27,60 + 11,80 = 39,40 € avec dépassement	> 48,80 € au 22/12/2024. > 50 € au 01/07/2025. Voir également le tableau 5bis consacré spécifiquement aux actes de maternité
Examen obligatoire de la 1 ^{re} semaine	Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion	COE 64,80 €		Au plus tard au 8 ^e jour, c'est à dire, au plus tard à l'âge de 7 jours. Peut être réalisé en cabinet lorsque, en cas de sortie précoce, cet examen n'a pas été réalisé à la maternité. Donne lieu à la rédaction d'un certificat destiné à la PMI. Tous secteurs, uniquement à tarif opposable. Voir également le tableau 5bis consacré spécifiquement aux actes de maternité et le tableau 6bis consacré spécifiquement aux consultations obligatoires.
	Mayotte	COE 66,80 €		
Examen obligatoire de la 2 ^e semaine	Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion	COH 54 € avec ou sans dépassement	COH 54 € sans dépassement COJ 39,40 € avec dépassement	> 54 € au 22/12/2024. > 60 € au 01/07/2025. Voir également le tableau 6bis consacré spécifiquement aux consultations obligatoires
	Mayotte	COH 56 € avec ou sans dépassement	COH 56 € sans dépassement COJ 39,40 € avec dépassement	> 56 € au 22/12/2024. > 60 € au 01/07/2025. Voir également le tableau 6bis consacré spécifiquement aux consultations obligatoires
Examen (qui n'est plus obligatoire) du 1 ^{er} mois (3 ^e ou 4 ^e semaine)		CSM 57 €		Entre la sortie de maternité et le 28 ^e jour, tous secteurs, uniquement à tarif opposable. NB : Ne peut être coté qu'une seule fois par un même pédiatre. Voir également le tableau 3bis consacré spécifiquement aux consultations complexes et très complexes
Consultation obligatoires de 0 à 2 ans	Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion	COH 54 € avec ou sans dépassement	COH 54 € sans dépassement COJ 39,40 € avec dépassement	> 54 € au 22/12/2024. > 60 € au 01/07/2025. Voir également le tableau 6bis consacré spécifiquement aux consultations obligatoires
	Mayotte	COH 56 € avec ou sans dépassement	COH 56 € sans dépassement COJ 39,40 € avec dépassement	> 56 € au 22/12/2024. > 60 € au 01/07/2025. Voir également le tableau 6bis consacré spécifiquement aux consultations obligatoires
Consultations classiques (non obligatoires) jusqu'à la veille du 2 ^e anniversaire	Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion	CEH 46,80 € avec ou sans dépassement	CEH 46,80 € sans dépassement C + NFP 39,40 € avec dépassement	> 46,80 € au 22/12/2024. > 48 € au 01/07/2025.
	Mayotte	CEH 48,80 € avec ou sans dépassement	CEH 48,80 € sans dépassement C + NFP 39,40 € avec dépassement	> 48,80 € au 22/12/2024. > 50 € au 01/07/2025.
Examen obligatoire du 9 ^e mois Examen obligatoire du 24 ^e mois	Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion	COE 64,80 €		Pris en charge par l'assurance maladie Pendant le 9 ^e mois (c'est à dire à 8 mois), ou pendant le 10 ^e mois (c'est à dire à 9 mois). Pendant le 24 ^e mois (c'est à dire à 23 mois), ou pendant le 25 ^e mois (c'est à dire à 24 mois).
	Mayotte	COE 66,80 €		Tous secteurs, uniquement à tarif opposable. Voir également le tableau 6bis consacré spécifiquement aux consultations obligatoires

Nomenclature des consultations habituelles des pédiatres en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à La Réunion et à Mayotte.

(à partir du 22 décembre 2024)

Intitulé	Secteur 1 Secteurs 1 & 2 avec OPTaM	Secteur 2 non OPTaM CMU ACS	Secteur 2 non OPTaM hors CMU ACS	Notes
Consultation obligatoires de 2 ans à la veille du 6 ^e anniversaire	COK 42 € avec ou sans dépassement		COK 42 € sans dépassement COA 27,60 € avec dépassement	Voir également le tableau 6bis consacré spécifiquement aux consultations obligatoires
Consultations classiques (non obligatoires) de 2 ans à la veille du 6 ^e anniversaire	Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion CEK 42 € avec ou sans dépassement		CEK 42 € sans dépassement C + NFP 39,40 € avec dépassement	
	Mayotte CEK 44 € avec ou sans dépassement		CEK 44 € sans dépassement C + NFP 39,40 € avec dépassement	
Consultation obligatoires à partir du 6 ^e anniversaire	COG 36,40 € avec ou sans dépassement		COG 36,40 € sans dépassement COA 27,60 € avec dépassement	Voir également le tableau 6bis consacré spécifiquement aux consultations obligatoires
Consultations classiques (non obligatoires) à partir du 6 ^e anniversaire	Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion CEG 37,80 € avec ou sans dépassement		CEG 37,80 € sans dépassement C 27,60 € avec dépassement	
	Mayotte CEG 39,80 € avec ou sans dépassement		CEG 39,80 € sans dépassement C 27,60 € avec dépassement	
Avis ponctuel de consultant	APC 72 €			Voir également le tableau 3bis consacré spécifiquement aux consultations complexes et très complexes
Consultation blanche	<p><i>Valorisée comme une consultation de référence selon la tranche d'âge,</i></p> <p style="margin-left: 40px;">< 2 ans, 2 - 6 ans, ≥ 6 ans.</p> <p style="text-align: right;"><i>Pour une personne en situation de handicap, une consultation sans examen clinique est réalisable dans les cas suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps de rencontre planifié, en préparation de la prise en charge médicale ultérieure, qui est réalisée au futur lieu habituel de consultation, dans un but d'accoutumance à l'environnement lié aux soins (personnel médical, lieu et équipements matériels). - Lorsque la consultation débutée ne peut être menée à son terme du fait d'une manifestation aiguë du handicap du patient et doit être différée. 			
Téléconsultations	Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion TCH 46,20 € TCK 40,20 € TCS 36,00 € ? avec ou sans dépassement ? Telle est la question !		TCH 46,20 € TCK 40,20 € TCS 36,00 € sans dépassement TC 27,60 € avec dépassement	NDLR : Aucun document officiel à ce jour, ne précise s'il est possible ou non d'effectuer un dépassement.
	Mayotte TCH 48,20 € TCK 42,20 € TCS 36 € avec ou sans dépassement		TCH 48,20 € TCK 42,20 € TCS 36 € sans dépassement TC 27,60 € avec dépassement	
Télé-expertise	TE2 24 € RQD 12 €			> 27,60 € mais à partir du 01/01/2026

Mise à jour le vendredi 17 janvier 2025